



## ARRETE MUNICIPAL n°842

*BRADERIE - BROCANTE  
LE DIMANCHE 8 AVRIL 2018*

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité et de bon ordre en matière de circulation  
et de stationnement à l'occasion de la braderie-brocante organisée le dimanche 8 avril 2018 rue d'Anchin

### ARRETE

#### ARTICLE I :

La rue d'Anchin (partie comprise entre la Place du Général de Gaulle et la rue Cyrille Vallée)  
sera interdite à la circulation des véhicules le dimanche 8 avril 2018 de 8h00 à 18h00.

#### ARTICLE II :

Le stationnement sera interdit sur cette partie de la rue d'Anchin.

#### ARTICLE III:

La déviation des véhicules se fera par les autres artères de la ville.

#### ARTICLE IV:

Les services de police et de gendarmeries ainsi que les services techniques de la ville, sont  
chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Fait à PECQUENCOURT, le 27 mars 2018**

**Le Maire  
Joël PIERRACHE**





## ARRETE MUNICIPAL N°843

### REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT  
Vu l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales  
Vu les festivités organisées sur la Place du Général de Gaulle  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de sécurité et de circulation,

## ARRETE

### ARTICLE I :

A l'occasion de la ducasse, le stationnement des véhicules sera interdit Place du Général de Gaulle du mardi 3 avril 2018 à 19h00 au mercredi 11 avril 2018 à 20h00.

### ARTICLE II :

Le marché hebdomadaire du mardi 10 avril 2018 sera déplacé rue de la Poste qui sera interdite à la circulation et au stationnement des véhicules de 8h00 à 12h00.

### ARTICLE III :

Les Services Techniques, les services de police et de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Fait à PECQUENCOURT, 27 mars 2018**

Le Maire

Joël PIERRACHE

